



Convention-cadre bourguignonne en faveur de la transition écologique, énergétique et de la croissance verte avec la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne



Historique et contexte régional :

L'Etat, l'ADEME et le conseil régional se sont engagés dès 2010 dans l'accompagnement des territoires bourguignons dans la définition et la mise en œuvre de stratégies territoriales énergie-climat :

- Appel à projet PCET (2010-2012) et animation du réseau régional PCET depuis 2012
- AMI TEPos et animation du réseau régional TEPos depuis 2012
- Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 (CPER)
- Programme énergie climat Bourgogne 2015-2020 (PECB)
- Contrats de territoires transition énergétique 2015-2020
- Programme Leader transition énergétique 2015-2020
- Mobilisation des fonds chaleur et déchets

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en septembre 2014 est destiné à accélérer l'engagement des territoires volontaires dans une démarche écologique et énergétique exemplaire. Le 9 février dernier, 14 territoires bourguignons ont été désignés lauréats de l'appel à projet. Ils se verront attribuer une aide financière de 500 000 euros qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ces subventions permettront de financer rapidement des projets en faveur de la réduction de la consommation d'énergie, de la diminution des émissions de GES, du développement de l'économie circulaire, de la production d'énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité, et de l'éducation à l'environnement.

1. Contexte et objet du présent document :

Le territoire des Vaux d'Yonne rassemble 13 communes (Armes, Billy-sur-Oisy, Breugnon, Brèves, Chevroches, Clamecy, Dornecy, Oisy, Ouagne, Rix, Surgy, Trucy L'Orgueilleux et Villiers-sur-Yonne), s'étend sur 194.5 km² et compte 7 726 habitants. Véritablement engagé dans une démarche transversale de développement durable depuis 2008, un certain nombre d'actions emblématiques ont déjà été mises en place dans le champ de la sobriété, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables : réalisation d'audits énergétiques globaux, programme de lutte contre la précarité énergétique, parc éolien public-citoyen, démarche 0 pesticide...

Les associations citoyennes, et notamment Le Varne, ont joué un rôle prépondérant dans la prise de conscience collective. Ce sont des acteurs et des partenaires incontournables de la démarche.



Depuis 2013, la démarche TEPOS permet également d'ancrer profondément et durablement le territoire dans la transition énergétique et écologique ainsi que de créer des partenariats étroits avec les associations citoyennes locales. Aujourd'hui, il s'agit d'aller plus loin encore dans l'amélioration de l'efficacité thermique du bâti, la réduction des consommations et le développement du mix énergétique, le tri et la valorisation des déchets, le développement d'une économie circulaire, le respect de la biodiversité, et de mettre en œuvre une stratégie en faveur de la transition écologique, énergétique et de la croissance verte. Cet engagement se trouve renforcé et confirmé dans la candidature à l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », dans le cadre duquel il a été désigné lauréat le 9 février 2015 par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. D'autre part la collectivité a décidé de s'engager dans la réalisation d'un diagnostic partagé de territoire pour la mise en place d'un Agenda 21.

Dans ce contexte, la présente convention-cadre décrit le projet de territoire de la collectivité dans le domaine de la transition énergétique, écologique et de la croissance verte. La communauté régionale de travail, constituée de l'Etat, et en particulier la DREAL, l'ADEME et du conseil régional de Bourgogne, en vue de la mise en œuvre du projet de la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne apportera un accompagnement à la mobilisation coordonnée des différents dispositifs de soutien dans une logique de complémentarité et de subsidiarité ; chaque dispositif de soutien financier faisant l'objet des procédures de programmation et de gestion qui lui sont propres.

L'élu **réfèrent** est : Madame Claudine BOISORIEUX, Présidente de la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne.

Il a pour rôle d'être l'interlocuteur institutionnel du territoire pour la communauté de travail régionale et d'assurer les relais nécessaires au sein des instances de gouvernance du territoire. En cas de candidatures regroupées, il assure la coordination institutionnelle des collectivités concernées.

Le responsable technique du lauréat est : Madame Lucie JACQUOT, Chargée de Développement Local.

Il est l'interlocuteur technique de la communauté de travail régionale.

Le référent de la **communauté régionale de travail** est, pour cette convention-cadre : Madame Cécile COLSON, ADEME Bourgogne.

Il est l'interlocuteur privilégié du territoire/collectivité pour cette convention-cadre, charge à lui d'assurer la coordination avec la communauté de travail régionale et s'en faire le relais.

2. Principaux enjeux de la transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire/collectivité

Sur le territoire de la Communauté de communes des Vaux d'Yonne, le secteur de l'industrie est le premier consommateur d'énergie et représente 42% de la consommation d'énergie sur le territoire. Les logements constituent le deuxième poste de consommation d'énergie, avec 29% du bilan ; les transports arrivant en troisième position et représentant 17% du bilan. Soit une consommation énergétique totale de 328 GWh évaluée à 30 millions d'euros.

Par ailleurs, 21% des ménages du territoire ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10%. En ce qui concerne le patrimoine bâti des collectivités locales, l'audit énergétique global réalisé en 2013 fait apparaître que 45 % des bâtiments présentent une étiquette au-delà de la lettre D tandis que 67% des bâtiments sont au-delà de la lettre D pour les dépenses.

Avec 15% d'autonomie énergétique obtenue en 2014 grâce à la mise en route du parc éolien citoyen de Clamecy-Oisy, la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne, associée au SIEEEN et à la SEM Nièvre Energies, s'est engagée fortement dans une politique de développement des énergies renouvelables. Composé de 6 éoliennes, d'une puissance unitaire de 2,05 MW, sa production annuelle est estimée à 27,5 millions de kWh et représente un gain de 8 200 tonnes de CO2 non rejetés dans l'atmosphère. Elle couvrira les besoins en électricité d'environ 23 000 personnes (hors chauffage).

3. Présentation de la stratégie de transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire

La stratégie de transition énergétique de la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne 2014-2020 s'articule autour de 3 axes majeurs : la réduction des consommations énergétiques du territoire (bâtiments publics et privés), l'augmentation du taux d'autonomie énergétique et la mise en place d'une dynamique citoyenne permettant à tous et pour tous de s'approprier la transition énergétique.

Pour y parvenir, les actions développées devront permettre :

- Accroître les économies d'énergie et les performances énergétiques du bâti public et privé : accompagner les entreprises et les artisans, rénover le patrimoine public bâti, lutter contre la précarité énergétique

- Développer les énergies renouvelables : développement du mix énergétique
- Développer l'économie verte et circulaire : circuits-courts, réduction et valorisation des déchets, éco-tourisme
- Développer les mobilités douces
- Multiplier les actions grand public et de communication en faveur du respect de la biodiversité, de l'environnement et du financement participatif des projets : éco-gestes, démarche 0 pesticide, compostage, qualité de l'eau, épargne locale pour projets locaux

4. Illustration de chaque axe stratégique en typologie d'actions envisagées

- Accroître les économies d'énergie et les performances énergétiques du bâti public et privé :
 - o Améliorer la qualité thermique du bâti public notamment en pérennisant le Fonds Economie d'Énergie des Vaux d'Yonne à destination des collectivités
 - o Suivi mutualisé des consommations énergétiques pour les bâtiments publics avec le SIEEEN suite à l'audit énergétique global
 - o Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne en prolongeant le programme actuel par la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat
 - o Modernisation de l'éclairage public et gestion différenciée des espaces
 - o Accompagnement individualisé des entreprises et artisans locaux avec systématisation des diagnostics énergétiques et formations techniques ciblées sur la rénovation du bâti ancien
- Développer les énergies renouvelables :
 - o Augmenter la part des énergies renouvelables sur le territoire avec implication des collectivités locales et des citoyens dès l'origine des projets : second parc éolien citoyen-participatif, photovoltaïques, réseaux de chaleur, méthanisation, micro-hydraulique
- Développer l'économie verte et circulaire :
 - o Développer les circuits-courts de production consommation au niveau des cantines scolaires, du marché, des circuits locaux de distribution
 - o Accroître la réduction des déchets à la source par la multiplication des campagnes de sensibilisation et inciter à la valorisation des déchets par la création d'une structure dédiée de type ressourcerie-recyclerie
 - o Développer un tourisme vert
- Développer les mobilités douces :
 - o Mise en place de flottes de véhicules de service électriques
 - o Développer le co-voiturage et un système de transport collectif local
 - o Rénover ou créer des voies dédiées à la mobilité douce
- Multiplier les actions grand public et de communication en faveur du respect de la biodiversité, de l'environnement et du financement participatif des projets :
 - o Multiplier les campagnes de sensibilisation dans les domaines de l'énergie, de la gestion des déchets, du respect de la biodiversité et de l'investissement citoyen participatif
 - o Pérenniser les évènements grand public

Le soutien de l'État dans le cadre du label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte permettra d'accompagner des investissements visibles, avec un impact fort sur les enjeux territoriaux de transition énergétique. Afin de répondre à ces attentes, la Communauté de communes souhaite concentrer les financements au titre de ce dispositif sur quelques actions phares dans le domaine de la sobriété énergétique dans le bâtiment et l'espace public.

À titre indicatif, il s'agira principalement de :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics
- Modernisation et réduction de 50% des consommations liées à l'éclairage public

5. Calendrier prévisionnel

Le développement des actions est déjà engagé sur une partie du territoire (pré-diagnostics énergétiques par exemple), les actions ciblées pour une mobilisation des crédits TEPCv seront réalisées dans les 3 ans et l'ensemble du programme d'actions issu de la dynamique TEPos a vocation à se mettre en place sur la durée du mandat intercommunal 2014-2020.

Les objectifs de ce programme :

- Diminution de la consommation électrique liée à l'éclairage public d'ici 2017
- Diminution de la consommation énergétique des bâtiments publics d'ici 2018
- Augmentation de la part d'énergie renouvelable avec un objectif d'autonomie énergétique de 30% à l'horizon 2025 : création d'un second parc éolien citoyen sur la commune de Surgy
- Création de 10 emplois à l'horizon 2020 (plateforme de rénovation énergétique de l'habitat, ressourcerie-recyclerie)

Un Comité technique de suivi associant le territoire et le SIEEEN ainsi que les éventuels acteurs partenaires locaux se réunira régulièrement afin de suivre l'avancement et de la mise en œuvre du plan d'actions. L'ETAT, l'ADEME et la région seront systématiquement associés.

Fait à Dijon, le 12 juin 2015

pour l'Etat
le Préfet de la région Bourgogne
Préfet de la Côte d'Or


Eric DELZANT

pour l'ADEME
le Président


Bruno LECHEVIN

pour le Conseil Régional de Bourgogne
le Sénateur, Président du Conseil
Régional de Bourgogne


François PATRIAT

Pour la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne
la Présidente

Mme BOJSORIEUX



en présence de
Mme Ségolène ROYAL
Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

